

ANNEXE B

PLAN D'ÉVALUATION DE SOUMISSION TECHNIQUE

Pour le

PROJET DE

SYSTÈME DE RÉCIPENT SOUS PRESSION ÉTANCHE

Préparé par : Équipe de projet

Examiné et approuvé par :

Ltv Jotham Sterling, GP

_____ Date : _____

M. Ryan Gigliotti, SPAC

_____ Date : _____

Page 1 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Révision	Page	Date	DESCRIPTION	Init.
Version provisoire		XX mois 2018	Première version	AR

Table des matières

1	INTRODUCTION	5
1.1	OBJECTIF	5
1.2	OBJECTIFS	5
1.3	DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION	5
1.3.1	Intégrité.....	5
1.3.2	Uniformité	5
2	MÉTHODE DE SÉLECTION DES ENTREPRENEURS	6
2.1	CONTENU DE LA PROPOSITION	6
2.2	MÉTHODE D'ÉVALUATION	6
2.2.1	Généralités	6
2.2.2	Système de cotation des exigences obligatoires	6
2.2.3	Système de cotation des exigences cotées	6
2.2.3.1	Définitions	6
2.2.3.2	Généralités	6
2.2.4	Note finale	7
2.2.4.1	Note technique	7
2.2.4.2	Note financière	7
2.2.5	Résumé	8
2.3	SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR.....	8
3	PROCESSUS D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS.....	9
3.1	INTRODUCTION	9
3.2	ÉVALUATION DES EXIGENCES OBLIGATOIRES	9
3.3	ÉVALUATION DES EXIGENCES COTÉES	9
3.3.1	ÉDT des exigences cotées	9
3.3.2	Exigences cotées du DRES.....	10
3.4	DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT	11
3.4.1	Processus	11
3.4.2	Rôles et responsabilités du gestionnaire de l'évaluation	11
3.4.3	Soulever une DE.....	12
3.4.4	Réponse des soumissionnaires à une DE.....	12
4	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	13
5	APPENDICES.....	13
	APPENDICE 1 – EXIGENCES OBLIGATOIRES DU SYSTÈME DE RSPE	1
	APPENDICE 2 – EXIGENCES COTÉES DU SYSTÈME DE RSPE.....	1
	Fiche d'évaluation des exigences cotées de l'ÉDT	1
	Fiche d'évaluation des exigences cotées du DRES	13
	Récipient sous pression étanche	13
	Dispositif de retenue du MHB	20
	Dispositifs de montage du RSPE.....	21
	APPENDICE 3 MATRICE DE CONFORMITÉ TECHNIQUE DU SYSTÈME DE RSPE	1

Liste des tableaux

Tableau 1 : Échelle de cotation des exigences cotées 7
Tableau 2 : Résumé de la méthode d'évaluation 8

Liste des figures

Tableau 1 : Organigramme général de la DE 12

1 Introduction

1.1 Objectif

L'objectif du présent plan d'évaluation des soumissions (PES) est de décrire les objectifs, la méthode de sélection et les processus qui seront utilisés pour l'évaluation des soumissions reçues en réponse à la demande de propositions (DP) # XXXXX pour le projet de RSPE.

1.2 Objectifs

Les objectifs de cette évaluation des soumissions sont les suivants :

1. noter les propositions des soumissionnaires conformément aux exigences obligatoires et cotées du PES;
2. fournir des notes consensuelles ainsi qu'une justification pour chaque réponse des soumissionnaires aux exigences cotées.
3. fournir un rapport final à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) indiquant les notes de chaque soumissionnaire conforme et le classement des soumissionnaires.

1.3 Déroulement de l'évaluation

Dans un esprit d'équité et de diligence raisonnable, toutes les personnes impliquées dans le processus d'évaluation feront preuve d'intégrité et d'uniformité dans leur manière d'évaluer.

1.3.1 Intégrité

Les propositions des soumissionnaires ne seront évaluées qu'à l'aune des exigences de la DP d'après les critères d'évaluation du présent PES.

1.3.2 Uniformité

Chaque évaluateur doit, dans son approche à l'égard de la notation, appliquer de manière uniforme les critères d'évaluation dans l'ensemble des réponses des soumissionnaires.

Page 5 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

2 Méthode de sélection des entrepreneurs

2.1 Contenu de la proposition

Les soumissionnaires doivent présenter leurs propositions conformément aux instructions contenues dans la demande de propositions n° XXXXX. Dans la préparation de leurs propositions, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences individuelles figurant dans les sections suivantes :

1. les exigences obligatoires présentées à l'appendice 1 du présent PES;
2. les exigences cotées de l'énoncé des travaux (ÉDT) et du document relatif aux exigences du système (DRES) à l'appendice 2 du présent PES.

2.2 Méthode d'évaluation

2.2.1 Généralités

Toutes les soumissions seront basées sur le prix et les exigences obligatoires et cotées. L'AC de SPAC évaluera et notera le prix. L'équipe d'évaluation technique du MDN évaluera et déterminera comment la soumission répond aux exigences obligatoires et cotées.

2.2.2 Système de cotation des exigences obligatoires

Les exigences obligatoires sont notées comme réussite ou échec. Les propositions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront considérées comme non conformes et ne seront pas évaluées plus avant.

2.2.3 Système de cotation des exigences cotées

2.2.3.1 Définitions

Dans le contexte des exigences cotées, les termes point, facteur de pondération et cotation sont définis comme suit :

$$\text{Note} = \text{points} * \text{facteur de pondération}$$

Les cotations sont dérivées de la note individuelle totale selon l'ordre de la plus élevée à la plus basse.

2.2.3.2 Généralités

Les propositions qui satisfont à toutes les exigences obligatoires seront évaluées conformément à l'échelle de cotation figurant dans Tableau 1. Les niveaux de l'échelle de cotation se distinguent par des critères d'évaluation détaillés, définis à l'appendice 2, pour toutes les exigences cotées. Pour certaines exigences, les critères d'évaluation n'existent pas pour établir tous les niveaux de l'échelle de cotation. Les exigences cotées ont un facteur de pondération associé de 1 à 3. Ce système de cotation donnera une note maximale possible de 249. Pour être conformes, les propositions doivent atteindre au moins 60 % de la note maximale possible (une note minimum de 150).

Page 6 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

Tableau 1 : Échelle de cotation des exigences cotées

Points	Description
3	Excellent
2	Bon
1	Passable
0	Non traité/insatisfaisant

2.2.4 Note finale

Les propositions se verront attribuer une note finale sur 100 reposant sur des exigences techniques et un score financier. La note finale est calculée de la façon suivante :

$$\text{Note finale} = \text{note technique} + \text{note financière}$$

Les notes maximales qui peuvent être obtenues sont les suivantes :

Note technique	55
Note financière	45

Le calcul des notes techniques et financières est expliqué ci-dessous.

2.2.4.1 Note technique

La proposition conforme dont les exigences sont les mieux notées se verra attribuer une note technique de 55. Toutes les autres propositions sont calculées au prorata de la manière suivante :

$$\text{Note technique} = \left(\frac{\text{Note de la proposition conforme individuelle}}{\text{Note de la proposition conforme la plus élevée}} \right) * 55$$

2.2.4.2 Note financière

L'AC de SPAC attribuera la note financière de 45 à la proposition conforme ayant le prix de soumission le plus bas. Toutes les autres propositions sont calculées au prorata de la manière suivante :

$$\text{Note relative au prix} = \left(\frac{\text{Prix de la proposition conforme la plus basse}}{\text{Prix de la proposition conforme individuelle}} \right) * 45$$

Les propositions qui ne fournissent pas d'information sur le prix recevront une note financière de zéro.

Page 7 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

2.2.5 Résumé

Le Tableau 2 résume la méthode d'évaluation du présent PES.

Tableau 2 : Résumé de la méthode d'évaluation

Évaluation	Note maximale possible	Pourcentage de passage minimum	Note de passage minimale	Note maximale finale possible
Exigences obligatoires	S.O.	100 % (Toutes des réussites)	Toutes des réussites	S.O.
Note finale : seules les soumissions satisfaisant à toutes les exigences obligatoires seront évaluées				
Note finale	S.O.	S.O.	S.O.	100
Exigences cotées	249	60 %	150	55
ÉDT	90	-	-	-
DRES	159	-	-	-
RSPE	111	-	-	-
DR MHB	30	-	-	-
DM RSPE	18	-	-	-
Prix	S.O.	S.O.	S.O.	45

2.3 Sélection de l'entrepreneur

L'AC de SPAC recommandera l'attribution du contrat au soumissionnaire ayant obtenu la note finale la plus élevée.

Page 8 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

3 Processus d'évaluation des soumissions

3.1 Introduction

L'équipe d'évaluation technique examinera et évaluera une proposition à la fois. Les exigences obligatoires seront évaluées avant les exigences cotées. Pendant l'évaluation, les membres de l'équipe d'évaluation technique doivent se réunir pour discuter des notes, des exigences, des commentaires, des questions ou des préoccupations. L'équipe d'évaluation technique doit préparer un rapport d'évaluation consolidé des soumissions techniques qui résume l'évaluation de chaque proposition. Le rapport sera transmis à l'AC de SPAC.

3.2 Évaluation des exigences obligatoires

Les exigences obligatoires de réussite ou d'échec et la matrice d'évaluation associée se trouvent à l'appendice 1 du présent PES. Une proposition doit être conforme à toutes les exigences obligatoires. La conformité à une exigence obligatoire indique que le soumissionnaire déclare être entièrement d'accord avec tous les éléments de l'exigence, telle que présentée.

Dans sa proposition, le soumissionnaire doit fournir la preuve objective que sa soumission répondra aux exigences obligatoires. Pour chaque exigence obligatoire, l'équipe d'évaluation technique doit évaluer individuellement la preuve objective fournie par le soumissionnaire et attribuer une note de réussite ou d'échec à cette évaluation. En cas de divergences entre les évaluations, les membres de l'équipe débattent entre eux des motifs de ces divergences pour trouver un consensus et attribuer une note de réussite ou d'échec. Des éclaircissements peuvent être demandés au moyen de la demande d'éclaircissements (DE) si un doute subsiste quant à la conformité du soumissionnaire à l'égard d'une exigence. Le processus de DE est décrit à la section 3.4. Dans le cas où une exigence obligatoire n'est pas respectée ou que la DE n'est toujours pas considérée comme une réussite, la proposition est considérée comme non conforme, puis elle est rejetée et n'est pas étudiée plus en détail.

3.3 Évaluation des exigences cotées

3.3.1 ÉDT des exigences cotées

La réponse de la proposition du soumissionnaire aux exigences de l'ÉDT sera évaluée à l'aide de la fiche d'évaluation des exigences cotées de l'ÉDT figurant à l'appendice 2. Les preuves objectives requises pour l'évaluation sont les suivantes :

- Plan de gestion du projet (PGP), comprenant :
 - Structure de répartition du travail (SRT)
 - Calendrier de projet (CP)
 - Registre des risques (RR)
- Curriculum vitæ des ressources suivantes :
 - Gestionnaire de projet (GP)
 - Ingénieur de projet (IP)
 - Directeur de production

Page 9 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

3.3.2 Exigences cotées du DRES

La réponse de la proposition du soumissionnaire aux exigences du DRES sera évaluée à l'aide de la fiche d'évaluation des exigences cotées du DRES figurant à l'appendice 2. La preuve objective requise pour l'évaluation comprend les descriptions écrites, les dimensions de la zone de délimitation et les emplacements approximatifs de divers composants des systèmes de RSPE proposés. Le soumissionnaire doit également remplir l'appendice 3, la matrice de conformité technique du système de RSPE, afin de confirmer la conformité à toutes les exigences du DRES.

Les descriptions écrites sont requises pour ce qui suit :

- Types de dispositifs d'arrimage du couvercle
- Conception du dispositif de retenue
- Méthode de fixation du RSPE au DM du RSPE
- Méthode de fixation du DR du RSPE au RSPE
- Forme en coupe transversale de l'intérieur du RSPE
- Forme des extrémités du RSPE
- Détail montrant que le couvercle n'entrave pas le retrait du MHB et du DR du RSPE
- Capacité d'égalisation de pression
- Capacité d'essais sous vide
- Capacité de drainage
- Interface entre le DR et le MHB
- Méthode d'attache du DR du RSPE, y compris la preuve que la méthode d'attache est résistante aux vibrations et aux bruits
- Description écrite de la procédure requise pour retirer et remettre en place le DR sur le MHB
- Interface entre le DR et le RSPE et le DR et le MHB, y compris les matériaux utilisés pour l'interface et la démonstration que l'interface est résistante aux vibrations
- Interface entre le DM et le RSPE, y compris les matériaux utilisés pour l'interface et la démonstration que l'interface est résistante aux bruits et aux vibrations

Des zones de délimitation en trois dimensions (3D) doivent être définies pour certains composants du système. Ces zones doivent contenir tous les points d'une forme géométrique donnée tout en possédant les plus petites dimensions possibles. La longueur, la largeur et la hauteur des dimensions des zones de délimitation doivent être fournies, ainsi que l'emplacement du vertex de la zone de délimitation, qui respecte tous les critères suivants :

X (direction longitudinale) : Point le plus éloigné vers l'avant de la zone de délimitation

Y (sens transversal) : Point le plus à bâbord de la zone de délimitation

Z (direction verticale) : Point le plus bas de la zone de délimitation

Page 10 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

L'emplacement de ce vertex doit être fourni à titre de mesure fondée sur les données du puits d'APE, qui est défini à l'emplacement suivant :

- X : Axe longitudinal (AL) de l'ensemble (7 mm derrière le couple 63)
- Y : AL du navire
- Z : Dessus du siège du dispositif de montage

Les dimensions de la zone de délimitation et l'emplacement des zones de délimitation en fonction des données du puits d'APE sont nécessaires pour ce qui suit :

- Voies de retrait du MHB et du DR (dans le puits d'APE)
- Intérieur du RSPE
- DM
- Extérieur du RSPE
- Embarcations dégonflées et réservoirs à carburant souples
- Intérieur du RSPE à l'extrémité ouverte – deux dimensions (2D) seulement
- Extérieur du couvercle

De plus, les emplacements approximatifs des composants suivants, concernant les données du puits d'APE, sont nécessaires pour ce qui suit :

- Capacité d'égalisation de pression
- Capacité d'essais sous vide
- Capacité de drainage

Il est préférable de fournir les dimensions et les emplacements des zones de délimitation sur un dessin en 2D du système de RSPE proposé, en incluant un minimum de trois vues (plan, profil et section). Cependant, les propositions ne recevront pas moins de points si les dimensions et les emplacements sont fournis par d'autres moyens. Il est également important de noter que ces exigences de preuves objectives ne doivent pas être interprétées comme une limite à la quantité d'informations qu'un soumissionnaire peut fournir dans sa proposition.

3.4 Demande d'éclaircissement

3.4.1 Processus

La DE est décrite dans la figure 1 ci-dessous.

3.4.2 Rôles et responsabilités du gestionnaire de l'évaluation

Le gestionnaire d'évaluation doit gérer le processus de DE et modifier la demande originale des membres de l'équipe technique, au besoin, pour que la demande d'éclaircissement ne demande pas de renseignements supplémentaires au soumissionnaire. Le gestionnaire de l'évaluation fera parvenir la DE à SPAC en vue d'une transmission ultérieure au soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent répondre dans le délai indiqué dans la DE. Le Canada peut disqualifier tout soumissionnaire qui ne se conforme pas à une telle demande dans le délai précisé. Une fois que SPAC reçoit la réponse du soumissionnaire à la DE, il la transmet au gestionnaire de l'évaluation, qui la met à jour et avise l'équipe. À tout moment du

Page 11 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

processus d'évaluation, les membres de l'équipe technique peuvent voir toutes les DE en suspens soulevées par l'équipe.

3.4.3 Soulever une DE

Une DE peut être soulevée par n'importe quel membre de l'équipe technique ou par un chef d'équipe. Lorsqu'une DE est soulevée à l'égard d'une exigence, cette exigence ne sera pas notée par les autres membres de l'équipe technique jusqu'à ce que la DE ait reçu une réponse ou qu'elle soit rejetée par le gestionnaire d'évaluation.

3.4.4 Réponse des soumissionnaires à une DE

L'organigramme de la DE se trouve dans la figure 1 ci-dessous.

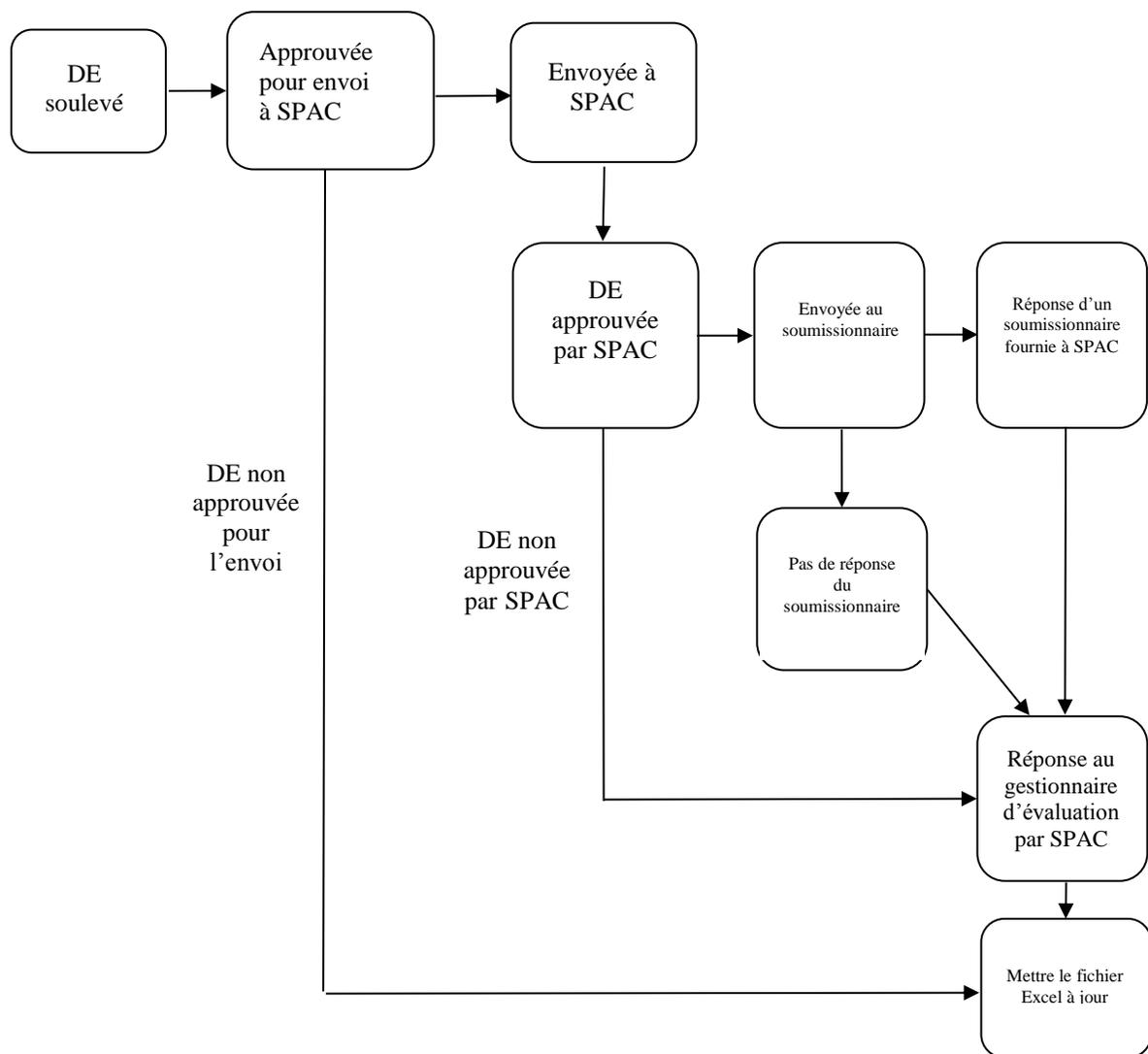


Tableau 1 : Organigramme général de la DE

Page 12 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

4 Acronymes et abréviations

2D	Bidimensionnel
3D	Tridimensionnel
AC	Autorité contractante
APE	Arrimage des petites embarcations
Conf. à	Conformément à
CP	Calendrier de projet
DD	Description des données
DE	Demande d'éclaircissement
DM	Dispositif de montage
DP	Demande de propositions
DR	Dispositif de retenue
DRES	Document sur les exigences du système
ÉDT	Énoncé des travaux
GP	Gestionnaire de projet
HP	Puissance
IP	Ingénieur de projet
LDEC	Liste des données essentielles au contrat
MDN	Ministère de la Défense nationale
MHB	Moteur hors-bord
PES	Plan d'évaluation des soumissions
PGP	Plan de gestion du projet
RSPE	Récipient sous pression étanche
SGQ	Système de gestion de la qualité
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
SRT	Structure de répartition du travail
USG	Gallon US

5 Appendices

Appendice 1 – Exigences obligatoires du système de RSPE

Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Appendice 3 – Matrice de conformité technique du système de RSPE

Page 13 de 13	Système de RSPE	Plan d'évaluation des soumissions	Révision	Date
			Version provisoire	XX mois 2018

Appendice 1 – Exigences obligatoires du système de RSPE

GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS DU RSPE			
Exigences obligatoires			
Exigences	Conforme		Référence à la page et au paragraphe pertinent dans la proposition
	Oui	Non	
<p>Expérience Le fournisseur intéressé doit avoir conçu et livré, au cours des cinq (5) dernières années, au moins un (1) système de RSPE d'une complexité et d'une fonctionnalité similaires en milieu marin.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom ou la description du projet, la valeur du contrat, la portée du travail accompli, la durée du projet, la date de livraison et le nom et les coordonnées du client.</p>			
<p>Assurance de la qualité Le soumissionnaire doit posséder un système de gestion de la qualité (SGQ) qui respecte le critère ISO 9001:2008 ou suivant ou doit démontrer comment son SGQ traite chaque exigence de la norme.</p>			
<p>Reconnaissance des exigences Le soumissionnaire a présenté une matrice de conformité technique avec sa proposition, conformément à l'appendice 3 du plan d'évaluation des soumissions, ce qui démontre l'acceptation des exigences figurant dans le DRES du RSPE visant le RSPE, le DR du MHB et le DM du RSPE.</p>			

Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Fiche d'évaluation des exigences cotées de l'ÉDT

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
4.1.1	<p>Gestionnaire de projet La gestion de projet de l'entrepreneur doit être dirigée par un gestionnaire de projet (GP) ayant le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler le contrat, et de prendre des décisions dans le cadre de celui-ci, conformément au présent ÉDT. Le GP de l'entrepreneur doit être la principale personne-ressource auprès du gouvernement du Canada. Le GP doit posséder au moins cinq ans d'expérience en gestion de projets en milieu marin.</p>	Curriculum vitæ du gestionnaire de projet	<p>Noté comme suit :</p> <p>3 – Excellent Le curriculum vitæ du GP est fourni, et ce dernier possède dix ans ou plus d'expérience en gestion de projets en milieu marin</p> <p>2 – Bon Le curriculum vitæ du GP est fourni, et ce dernier possède plus de cinq ans d'expérience, mais de moins de dix ans, en gestion de projets en milieu marin</p> <p>1 – Passable Le curriculum vitæ du GP est fourni, et ce dernier possède cinq ans d'expérience en gestion de projets en milieu marin</p> <p>0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le curriculum vitæ du GP n'est pas fourni, ou ce dernier possède une expérience de moins de cinq ans en gestion de projets en milieu marin</p>		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
4.2	<p>Plan de gestion du projet L'entrepreneur doit préparer et livrer un plan de gestion du projet (PGP) conformément à l'élément Liste des données essentielles au contrat (LDEC) LDEC-GP-01 et à la description des données (DD) DD-GP-01. Le PGP doit permettre de déterminer de quelle manière l'entrepreneur entend satisfaire aux exigences dans le cadre du présent EDT. L'entrepreneur doit gérer le projet conformément au PGP approuvé.</p>	Plan de gestion du projet	<p>Noté comme suit :</p> <p>3 – Excellent Le PGP est complet, toutes les exigences sont respectées</p> <p>2 – Bon Le PGP accuse un manque d'information dans un domaine</p> <p>1 – Passable Le PGP accuse un manque d'information dans plus d'un domaine, mais dans moins de six domaines</p> <p>0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le PGP n'est pas fourni, ou il accuse un manque d'information dans six domaines ou plus</p>		3	9	
4.2.1	<p>Structure de répartition du travail Le PGP de l'entrepreneur doit renvoyer à la structure de répartition du travail (SRT) du projet. L'entrepreneur devra préparer et fournir une SRT conformément à l'élément LDEC LDEC-GP-02 et à la DD-GP-02.</p>	Structure de répartition du travail (avec PGP)	<p>Noté comme suit :</p> <p>3 – Excellent La SRT respecte toutes les exigences</p> <p>2 – Bon La SRT respecte toutes les exigences, toutefois il manque un élément de niveau 3</p> <p>1 – Passable La SRT respecte toutes les exigences, toutefois il manque plus d'un élément de niveau 3, mais moins de six</p>		3	9	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La SRT n'est pas fournie, ne respecte pas les exigences ou il manque six éléments de niveau 3 ou plus				
4.2.2	Calendrier de projet Le PGP de l'entrepreneur doit renvoyer à un calendrier de projet (CP). L'entrepreneur devra préparer et distribuer un CP conformément à l'élément LDEC LDEC-GP-03 et à la DD-GP-03.	Calendrier de projet (avec le PGP)	Noté comme suit : 3 – Excellent Le CP respecte toutes les exigences 2 – Bon Le CP répond à toutes les exigences, mais une tâche/activité distincte est manquante ou est mal planifiée 1 – Passable Le CP respecte toutes les exigences, toutefois plus d'une tâche/activité distincte, mais moins de six, est manquante ou mal planifiée 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le CP n'est pas fourni, ne respecte pas les exigences ou six tâches/activités distinctes sont manquantes ou mal planifiées		3	9	
4.3.1	Registre des risques L'entrepreneur doit préparer et distribuer un registre des risques (RR) conformément	Registre des risques (avec GPG)	Noté comme suit : 3 – Excellent Le RR comprend le contenu minimum		1	3	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
	à l'élément LDEC LDEC-GP-04 et à la DD-GP-04.		0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le RR n'est pas fourni ou ne comprend pas le contenu minimum				
5.1.2	Ingénieur de projet L'entrepreneur doit affecter un ingénieur de projet (IP) relevant du GP de l'entrepreneur pour gérer les travaux d'ingénierie requis pour ce projet. L'IP de l'entrepreneur doit avoir le pouvoir de planifier, de diriger, de contrôler et de prendre des décisions pour l'entrepreneur en ce qui concerne les aspects techniques de ce projet. L'IP doit posséder un minimum de cinq ans d'expérience en gestion de travaux techniques de nature similaire.	Curriculum vitæ de l'ingénieur de projet	Noté comme suit : 3 – Excellent Le curriculum vitæ de l'IP est fourni, et l'IP possède dix ans ou plus d'expérience en gestion de travaux techniques de nature similaire 2 – Bon Le curriculum vitæ de l'IP est fourni, et l'IP a plus de cinq ans et moins de dix ans d'expérience en gestion de travaux techniques de nature similaire 1 – Passable Le curriculum vitæ de l'IP est fourni, et l'IP possède cinq ans ou plus d'expérience en gestion de travaux techniques de nature similaire 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le curriculum vitæ de l'IP n'est pas fourni, ou l'IP possède moins de cinq ans d'expérience en gestion de		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			travaux techniques de nature similaire				
5.1.3	Révisions et vérifications techniques L'entrepreneur doit préparer et effectuer des examens et des vérifications techniques conformément à la référence 1.	Calendrier de projet (avec le PGP)	Noté comme suit : 3 – Excellent Le CP inclut tous les examens et toutes les vérifications techniques demandés et leur planification est effectuée correctement 2 – Bon Le CP inclut tous les examens et toutes les vérifications techniques demandés sauf un, ou un des examens ou des vérifications techniques est mal planifié 1 – Passable Le CP inclut tous les examens et toutes les vérifications techniques demandés sauf deux, ou deux des examens ou vérifications techniques sont mal planifiés 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le CP n'est pas fourni, il manque plus de deux examens ou vérifications techniques demandés, ou plus de deux examens ou		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			vérifications techniques demandés sont mal planifiés				
5.2.3.3	Analyse technique Voir l'ÉDT.	Calendrier de projet (avec le PGP)	Noté comme suit : 3 – Excellent Le CP inclut toutes les tâches d'analyse technique demandées et elles sont correctement planifiées 2 – Bon Le CP inclut toutes les tâches d'analyse technique demandées sauf une, ou une tâche d'analyse technique demandée est mal planifiée 1 – Passable Le CP inclut toutes les tâches d'analyse technique demandées sauf deux, ou deux tâches d'analyse technique demandées sont mal planifiées 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le CP n'est pas fourni, plus de deux tâches d'analyse technique demandées sont manquantes ou plus de deux tâches d'analyse technique demandées sont mal planifiées		2	6	
5.2.7	Essai du premier article du système Voir l'ÉDT.	Calendrier de projet (avec le PGP)	Noté comme suit : 3 – Excellent Le CP inclut toutes les tâches d'essai du premier		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			<p>article du système (PAS) demandées et elles sont correctement planifiées 2 – Bon Le CP inclut toutes les tâches d'essais du PAS demandées sauf une, ou une tâche d'essai du PAS demandée est mal planifiée 1 – Passable Le CP inclut toutes les tâches d'essai du PAS demandées sauf deux, ou deux tâches d'essai du PAS demandées sont mal planifiées 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le CP n'est pas fourni, plus de deux tâches d'essai du PAS demandées sont manquantes ou plus de deux tâches d'essai du PAS demandées sont mal planifiées</p>				
6.1.2	<p>Directeur de production L'entrepreneur doit désigner un directeur de la production relevant du gestionnaire de projet pour effectuer les travaux requis dans le cadre du présent contrat. Le directeur de production de l'entrepreneur doit posséder</p>	Curriculum vitæ du directeur de la production	<p>Noté comme suit : 3 – Excellent Le curriculum vitæ du directeur de la production est fourni, et le directeur de la production possède dix ans ou plus d'expérience en gestion de travaux de</p>		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
	les pouvoirs lui permettant de planifier, de diriger, de contrôler et de prendre des décisions au nom de l'entrepreneur en matière de production dans le cadre du présent contrat. Le directeur de production doit posséder un minimum de cinq ans d'expérience en gestion de travaux de production de nature similaire.		production de nature similaire 2 – Bon Le curriculum vitæ du directeur de la production est fourni, et le directeur de la production a plus de cinq ans et moins de dix ans d'expérience en gestion de travaux de production de nature similaire 1 – Passable Le curriculum vitæ du directeur de la production est fourni, et le directeur de la production possède cinq ans d'expérience en gestion de travaux de production de nature similaire 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le curriculum vitæ du directeur de la production n'est pas fourni, ou le directeur de la production possède moins de cinq ans d'expérience en gestion de travaux de production de nature similaire				
6.2	Tâches liées à la fabrication Voir l'ÉDT.	Calendrier de projet (avec le PGP)	Noté comme suit : 3 – Excellent Le CP inclut toutes les tâches de production		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			<p>demandées et elles sont correctement planifiées 2 – Bon Le CP inclut toutes les tâches de production demandées sauf une, ou une tâche de production demandée est mal planifiée 1 – Passable Le CP inclut toutes les tâches de production demandées sauf deux, ou deux tâches de production demandées sont mal planifiées 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le CP n'est pas fourni, plus de deux tâches de production demandées sont manquantes ou plus de deux tâches de production demandées sont mal planifiées</p>				
7.2	Système de qualité Voir l'ÉDT.	Calendrier de projet (avec le PGP)	<p>Noté comme suit : 3 – Excellent Le CP inclut toutes les tâches d'assurance de la qualité (AQ) demandées et elles sont correctement planifiées 2 – Bon Le CP inclut toutes les tâches d'AQ demandées sauf</p>		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			<p>une, ou une tâche d'AQ demandée est mal planifiée</p> <p>1 – Passable</p> <p>Le CP inclut toutes les tâches d'AQ demandées sauf deux, ou deux tâches d'AQ demandées sont mal planifiées</p> <p>0 – Élément non traité/ Insatisfaisant</p> <p>Le CP n'est pas fourni, plus de deux tâches d'AQ demandées sont manquantes ou plus de deux tâches d'AQ demandées sont mal planifiées</p>				
8	Gestion de la configuration Voir l'ÉDT.	Calendrier de projet (avec le PGP)	<p>Noté comme suit :</p> <p>3 – Excellent</p> <p>Le CP inclut toutes les tâches de GC demandées et elles sont correctement planifiées</p> <p>2 – Bon</p> <p>Le CP inclut toutes les tâches de GC demandées sauf une, ou une tâche de GC demandée est mal planifiée</p> <p>1 – Passable</p> <p>Le CP inclut toutes les tâches de GC demandées sauf deux, ou deux tâches de GC demandées sont mal planifiées</p>		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le CP n'est pas fourni, plus de deux tâches de GC demandées sont manquantes ou plus de deux tâches de GC demandées sont mal planifiées				
9	Soutien logistique intégré Voir l'ÉDT.	Calendrier de projet (avec le PGP)	Noté comme suit : 3 – Excellent Le CP inclut toutes les tâches de soutien logistique intégré (SLI) demandées et elles sont correctement planifiées 2 – Bon Le CP inclut toutes les tâches de SLI demandées sauf une, ou une tâche de SLI demandée est mal planifiée 1 – Passable Le CP inclut toutes les tâches de SLI demandées sauf deux, ou deux tâches de SLI demandées sont mal planifiées 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Le CP n'est pas fourni, plus de deux tâches de SLI demandées sont manquantes ou plus de deux tâches de		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section de l'ÉDT	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			SLI demandées sont mal planifiées				
Sous-total des exigences concernant l'ÉDT						90	

Fiche d'évaluation des exigences cotées du DRES

Section sur le DRES	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
3.1	Récipient sous pression étanche						
3.1.1	Fonction						
3.1.1.1	Ouverture/fermeture du couvercle Le couvercle du RSPE doit être facile à ouvrir, à fermer et à fixer à l'aide d'une équipe d'au plus deux personnes	Description écrite des types de dispositifs d'arrimage du couvercle	3 – Excellent Des DA de type ouverture rapide simple/connexion simple sont proposés 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie ou les DA ne sont pas du type ouverture rapide simple ou connexion simple		2	6	
3.1.1.2	Retrait/Remise en place du MHB Le retrait et la remise en place d'un MHB et de son DR à partir du RSPE doivent pouvoir être effectués facilement et en toute sécurité par une équipe d'au plus quatre personnes.	- Les dimensions de la zone de délimitation des voies de retrait des DR du MHB (dans le puits d'APE) et l'emplacement de la zone de délimitation dépendent des données du puits d'APE - Description écrite du DR	3 – Excellent Le MHB et le DR peuvent être manœuvrés dans la voie de retrait de la zone de délimitation, avec de l'espace de mouvement 2 – Bon Le MHB et le DR peuvent être manœuvrés dans la voie de retrait de la zone de délimitation, sans espace de mouvement 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie, ou le MHB ou le DR ne peuvent être manœuvrés dans la zone de		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section sur le DRES	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
			délimitation de la voie de retrait				
3.1.2	Interfaces						
3.1.2.1	Interfaces externes Il doit y avoir contact à l'extérieur entre le RSPE et avec les dispositifs de montage du RSME.	Description écrite de la méthode de fixation du RSPE au DM du RSPE	3 – Excellent La méthode de fixation ne se traduit pas par une pénétration de la structure du RSPE 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie ou la méthode d'attachement entraîne la pénétration de la structure du RSPE		3	9	
3.1.2.2	Interfaces internes Il doit y avoir contact à l'intérieur entre le RSPE et les dispositifs de retenue du RSME.	Description écrite de la méthode de fixation du DR du RSPE au RSPE	3 – Excellent La méthode de fixation ne se traduit pas par une pénétration de la structure du RSPE 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie ou la méthode d'attachement entraîne la pénétration de la structure du RSPE		3	9	
3.1.3	Conception et construction						
3.1.3.1	Dimensions Le RSPE doit être dimensionné de telle sorte qu'il puisse être arrimé en	- Dimensions de la zone de délimitation	3 – Excellent Le plus grand MHB assemblé peut tenir dans la		3	9	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section sur le DRES	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
	toute sécurité, sans qu'il faille démonter les plus gros des moteurs (MHB), ou des moteurs de taille similaire, identifiés pour l'arrimage prévu dans le RSPE : a. un moteur polycarburant Evinrude d'une puissance de 35 HP; b. un moteur Yamaha d'une puissance de 25 HP.	intérieure du RSPE - Description écrite de la forme en coupe transversale de l'intérieur du RSPE - Description écrite de la forme des extrémités du RSPE	zone de délimitation, avec de l'espace de mouvement 2 – Bon Le plus grand MHB assemblé peut tenir dans la zone de délimitation, sans espace de mouvement 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie ou le plus grand MHB assemblé ne peut pas tenir dans la zone de délimitation intérieure du RSPE				
3.1.3.2	Aménagement Le RSPE doit pouvoir être installé sur son DM dans le puits d'APE (comme le montrent les croquis se trouvant à la pièce jointe 1 du DRES), sous les trappes de puits d'APE, en laissant suffisamment de place pour : a. Un deuxième RSPE et les dispositifs de montage connexes; b. Le retrait et la remise en place sans démontage d'un ou l'autre des MHB; c. L'arrimage des deux (2) petites embarcations	- Les dimensions de la zone de délimitation du DM et l'emplacement de la zone de délimitation dépendent des données du puits d'APE - Les dimensions de la zone de délimitation extérieure du RSPE et l'emplacement de la zone de	3 – Excellent Deux zones de délimitation extérieures des RSPE et des DM peuvent être installées dans le puits d'APE, avec de l'espace de mouvement. Il y a de l'espace pour arrimer des embarcations ou des réservoirs à carburant supplémentaires, au-delà des exigences minimales 2 – Bon Deux zones de délimitation extérieures des RSPE et des DM peuvent être installées dans le puits d'APE, avec de l'espace de mouvement. Il y a suffisamment d'espace pour l'arrimage des		3	9	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

Section sur le DRES	Exigence	Une preuve objective est exigée	Critères d'évaluation	Cote obtenue	Facteur de pondération (de 1 à 3)	Nombre maximal de points	Points obtenus
	dégonflées de six (6) ou dix (10) personnes et de quatre (4) réservoirs à carburant souples pleins de 18 gallons américains.	délimitation dépendent des données du puits d'APE - Les dimensions de la zone de délimitation des embarcations dégonflées et des réservoirs à carburant souples et l'emplacement des zones de délimitation dépendent des données du puits d'APE	embarcations dégonflées et des réservoirs à carburant souples 1 – Passable Deux zones de délimitation extérieures des RSPE et des DM peuvent être installées dans le puits d'APE, sans espace de mouvement. Il y a suffisamment d'espace pour l'arrimage des embarcations dégonflées et des réservoirs à carburant souples 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Les preuves objectives ne sont pas fournies, deux zones de délimitation extérieures du RSPE et du DM sont logées dans le puits d'APE, ou l'espace pour l'arrimage des bateaux dégonflés et des réservoirs à carburant souples est insuffisant				

3.1.3.3		Ouverture avec le couvercle					
3.1.3.3.1	Ouverture et dimension du couvercle Le RSPE doit avoir une ouverture étanche à l'eau et à la pression comportant un couvercle par lequel l'un ou l'autre des MHB peut être retiré ou remis en place.	- Description écrite de la forme en coupe transversale de l'intérieur du RSPE - Dimensions de la zone de délimitation intérieure (2D) du RSPE à l'extrémité ouverte	3 – Excellent Le plus grand MHB assemblé peut tenir à l'intérieur de la zone de délimitation à l'extrémité ouverte, avec de l'espace de mouvement 2 – Bon Le plus grand MHB assemblé peut tenir à l'intérieur de la zone de délimitation à l'extrémité ouverte, sans espace de mouvement 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie ou le plus grand MHB assemblé ne peut tenir dans la zone de délimitation intérieure du RSPE à l'extrémité ouverte		3	9	
3.1.3.3.2	Emplacement du couvercle Cette ouverture avec couvercle doit être située à l'extrémité du RSPE qui fait face à la petite embarcation et à l'espace de rangement des réservoirs à carburant souples dans le puits d'APE.	Les dimensions de la zone de délimitation extérieure du couvercle et l'emplacement de la zone de délimitation dépendent des données du puits d'APE	3 – Excellent L'emplacement de la zone de délimitation extérieure du couvercle est du bon côté 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Une preuve objective n'est pas fournie, ou l'emplacement de la zone de délimitation extérieure du couvercle est du mauvais côté		3	9	
3.1.3.3.3	Interférence du couvercle Une fois ouvert, le couvercle du RSPE ne doit pas	Description écrite montrant que	3 – Excellent		3	9	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

	empêcher le retrait d'un MHB et de son DR du RSPE ouvert.	le couvercle n'entrave pas le retrait du MHB et du DR du RSPE	Le couvercle n'entrave pas le retrait du MHB et du DR connexe en position ouverte 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie, ou le couvercle entrave le retrait du MHB et de son DR en position ouverte				
3.1.3.3.4	Dispositifs d'arrimage du couvercle – Emplacement Les dispositifs d'arrimage du couvercle du RSPE doivent être situés de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles depuis l'extrémité fonctionnelle du puits d'APE.	- Les dimensions de la zone de délimitation extérieure du couvercle et l'emplacement de la zone de délimitation dépendent des données du puits d'APE - Les dimensions de la zone de délimitation du DM et l'emplacement de la zone de délimitation dépendent des données du puits d'APE	3 – Excellent La zone de délimitation extérieure du couvercle est située entre la zone de délimitation du DM et l'extrémité fonctionnelle du puits d'APE 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Une preuve objective n'est pas fournie, ou la zone de délimitation extérieure du couvercle n'est pas située entre la zone de délimitation du DM et l'extrémité fonctionnelle du puits d'APE		2	6	
3.1.3.3.5	Dispositifs d'arrimage du couvercle – Dimensions Les dispositifs d'arrimage du couvercle du RSPE sont d'une dimension qui permet	Description écrite des types de dispositifs	3 – Excellent Les dispositifs d'arrimage sont de la bonne dimension 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

	de les utiliser avec ou sans gants.	d'arrimage du couvercle	La preuve objective n'est pas fournie, ou les dispositifs d'arrimage ne sont pas de la bonne dimension				
3.1.3.4	Égalisation de la pression Il doit être facile d'accéder au RSPE afin d'égaliser la pression.	- Description écrite de la capacité d'égalisation de la pression - Emplacement approximatif de la capacité d'égalisation de la pression, en fonction des données du puits d'APE	3 – Excellent Une capacité d'égalisation de pression facilement accessible est proposée pour le RSPE 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie, ou la capacité d'égalisation proposée pour le RSPE de la pression est difficile d'accès		3	9	
3.1.3.5	Capacité d'essais sous vide Il doit être facile d'accéder au RSPE afin de réaliser des essais sous vide.	- Description écrite de la capacité d'essai sous vide - Emplacement approximatif de la capacité d'essai sous vide, en fonction des données du puits d'APE	3 – Excellent Une capacité d'essai sous vide facilement accessible est proposée pour le RSPE 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie, ou la capacité d'essai sous vide proposée pour le RSPE est difficile d'accès		3	9	
3.1.3.6	Drainage Il doit être facile d'accéder au RSPE afin de drainer toute l'eau accumulée.	- Description écrite de la capacité de drainage	3 – Excellent Une capacité de drainage facilement accessible est proposée, et elle est		2	6	

		- Emplacement approximatif de la capacité de drainage, en fonction des données du puits d'APE	positionnée de manière à permettre un drainage complet de l'eau accumulée 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Une preuve objective n'est pas fournie, la capacité de drainage proposée est difficile d'accès, ou elle est positionnée de sorte qu'un drainage complet de l'eau accumulée n'est pas possible				
3.1 Sous-total des exigences concernant le RSPE						111	
3.2	Dispositif de retenue du MHB						
3.2.2	Interfaces						
3.2.2.2	Interfaces externes du MHB Le DR du MHB doit être en contact avec l'extérieur du MHB.	Description écrite de l'interface entre le DR et le MHB	3 – Excellent L'interface ne nécessite pas de modification du MHB 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie ou l'interface nécessite une modification du MHB		3	9	
3.2.2.3	Dispositifs d'arrimage Le DR de MHB doit être attaché au RSPE pour qu'on ne risque pas de le perdre en retirant ou remettant en place le moteur.	Description écrite de la méthode d'attache du DR du RSPE, y compris la preuve que la méthode d'attache est résistante aux vibrations et aux bruits	3 – Excellent Le système d'attache est résistant aux vibrations et aux bruits 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant Les preuves objectives ne sont pas fournies, ou le système d'attache n'est pas résistant aux vibrations et aux bruits		2	6	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

3.2.3 Conception et construction							
3.2.3.2	Retrait/Remplacement Le DR du MHB doit pouvoir être retiré du MHB par deux personnes au plus.	Description écrite de la procédure requise pour retirer et remettre en place le DR sur le MHB	3 – Excellent L'exigence est respectée 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie ou l'exigence n'est pas satisfaite		2	6	
3.2.5 Environnement							
3.2.5.3	Vibrations Le DR de MHB doit, lorsqu'il contient l'un ou l'autre MHB, et lorsqu'il est fixé sur le RSPE et que le RSPE se trouve dans les dispositifs de montage, résister aux vibrations et satisfaire aux exigences de résistance aux vibrations, comme l'indique le document de référence 3.	Description écrite de l'interface entre le DR et le RSPE et le DR et le MHB, y compris les matériaux utilisés pour l'interface et la démonstration que l'interface est résistante aux vibrations	3 – Excellent L'interface entre le DR et le RSPE et le DR et le MHB est résistante aux vibrations 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n'est pas fournie, ou l'interface entre le DR et le RSPE et le DR et le MHB n'est pas résistante aux vibrations		3	9	
3.2 Sous-total des exigences concernant les dispositifs de retenue du MHB						30	
3.3 Dispositifs de montage du RSPE							
3.3.2 Interfaces							
3.3.2.2	Interface externe du sous-marin Le DM du RSPE doit être en contact avec l'extérieur du sous-marin à l'aide des plaques de montage de RSPE existantes du sous-marin, comme le montre le	Les dimensions de la zone de délimitation du DM et l'emplacement de la zone de délimitation dépendent des	3 – Excellent L'emplacement des zones de délimitation des DM coïncide avec l'emplacement des plaques de montage de RSPE existantes du sous-marin 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant		3	9	

ANNEXE B – Appendice 2 – Exigences cotées du système de RSPE

	dessin du document de référence 1.	données du puits d’APE	La preuve objective n’est pas fournie, ou l’emplacement des zones de délimitation des DM ne coïncide pas avec l’emplacement des plaques de montage de RSPE existantes du sous-marin				
3.3.3	Conception et construction						
3.3.3.5	Bruit et vibrations de l’interface DM/RSPE L’interface du dispositif de montage de RSPE/RSPE doit empêcher le bruit et les vibrations entre le RSPE et le dispositif de montage de RSPE indépendamment de la vitesse et de la profondeur du sous-marin.	Description écrite de l’interface entre le DM et le RSPE, y compris les matériaux utilisés pour l’interface et la démonstration que l’interface est résistante aux bruits et aux vibrations	3 – Excellent L’interface entre le DM et le RSPE est résistante aux vibrations et aux bruits 0 – Élément non traité/ Insatisfaisant La preuve objective n’est pas fournie, ou l’interface entre le DM et le RSPE n’est pas résistante aux vibrations et aux bruits		3	9	
3.3 Sous-total des exigences concernant les dispositifs de montage du RSPE						18	
Sous-total des exigences concernant le DRES						159	

Appendice 3 – Matrice de conformité technique du système de RSPE

Les soumissionnaires doivent reconnaître la conformité avec toutes les exigences du DRES à l'aide de la matrice ci-dessous.

Exigences du DRES	Conformité	
	Oui	Non
3.1 Récipient sous pression étanche		
3.1.1 Fonction		
3.1.1.1 Ouverture/fermeture du couvercle		
3.1.1.2 Retrait/Remplacement du MHB		
3.1.2 Interfaces		
3.1.2.1 Interfaces externes		
3.1.2.2 Interfaces internes		
3.1.3 Conception et construction		
3.1.3.1 Dimension		
3.1.3.2 Concordance		
3.1.3.3 Ouverture avec le couvercle		
3.1.3.3.1 Ouverture et dimension du couvercle		
3.1.3.3.2 Emplacement du couvercle		
3.1.3.3.3 Interférence du couvercle		
3.1.3.3.4 Dispositifs d'arrimage du couvercle – Emplacement		
3.1.3.3.5 Dispositifs d'arrimage du couvercle – Dimensions		
3.1.3.4 Égalisation de la pression		
3.1.3.5 Capacité d'essais sous vide		
3.1.3.6 Drainage		
3.1.4 Matériel		
3.1.4.1 Sécurité des matériaux		
3.1.4.2 Pertinence des matériaux		
3.1.4.3 Durée de vie des matériaux		
3.1.4.4 Couleur		
3.1.5 Environnement		
3.1.5.1 Température		
3.1.5.2 Pression nominale		
3.1.5.3 Limites de fatigue		
3.1.5.4 Section laissée en blanc (non utilisée)		
3.1.5.5 Sous vide		
3.1.5.6 Chocs		
3.1.5.7 Vibration		
3.1.6 Maintenance		
3.1.6.1 Maintenance préventive		

Exigences du DRES	Oui	Non
3.2 Dispositifs de retenue du MHB		
3.2.1 Fonction		
3.2.2 Interfaces		
3.2.2.1 Interfaces externes du RSPE		
3.2.2.2 Interfaces externes du MHB		
3.2.2.3 Dispositifs d'arrimage		
3.2.3 Conception et construction		
3.2.3.1 Dimension		
3.2.3.2 Retrait/Remplacement		
3.2.3.3 Niveau de bruit au retrait ou à la remise en place du MHB		
3.2.4 Matériaux		
3.2.4.1 Sécurité des matériaux		
3.2.4.2 Perméabilité des matériaux		
3.2.4.3 Susceptibilité des matériaux		
3.2.4.4 Durée de vie des matériaux		
3.2.4.5 Couleur		
3.2.5. Environnement		
3.2.5.1 Température de fonctionnement		
3.2.5.2 Chocs		
3.2.5.3 Vibration		
3.2.6 Maintenance		
3.2.6.1 Maintenance préventive		
3.3 Dispositifs de montage du RSPE		
3.3.1 Fonction		
3.3.2 Interfaces		
3.3.2.1 Interfaces externes du RSPE		
3.3.2.2 Interfaces externes du sous-marin		
3.3.3 Conception et construction		
3.3.3.1 Dimension		
3.3.3.2 Section laissée en blanc (non utilisée)		
3.3.3.3 Montage/démontage		
3.3.3.4 Sécurité de l'interface DM/RSPE		
3.3.3.5 Bruit et vibrations de l'interface DM/RSPE		
3.3.4 Matériaux		
3.3.4.1 Sécurité des matériaux		
3.3.4.2 Pertinence des matériaux		
3.3.4.3 Durée de vie des matériaux		
3.3.4.4 Couleur		
3.3.5 Environnement		
3.3.5.1 Température de fonctionnement		
3.3.5.2 Chocs		
3.3.5.3 Vibration		
3.3.6 Maintenance		
3.3.6.1 Maintenance préventive		